



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 17 août 2011

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 août 2011 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Réjean Masson	préfet	Martinville (M)
Ghislaine Leblond	mairesse	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Fernand Veilleux	maire	Compton (M)
Réal Ouimette	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Gaby Côté	conseiller	Martinville (M)
Lucie Tremblay	mairesse	Saint-Herménégilde (M)
Jacques Madore	maire	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Linda Ouellet	mairesse	Sainte-Edwidge-de Clifton (C)
Guy Lefebvre	maire	Stanstead-Est (M)
Gladys Bruun	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 Approbations

4.1.1 Session ordinaire du 15 juin 2011

4.1.2 Session extraordinaire du 13 juillet 2011

4.2 Suivi des procès-verbaux

4.2.1 Internet haute vitesse

4.2.2 Décision du Tribunal administratif – Dossier CPTAQ 361183

4.2.3 Gestion contractuelle - Services professionnels en vérification comptable

4.2.4 Relocalisation de Bassinette & Layette

4.2.5 Décision de la CPTAQ – Dossier 372231

5.0 TRÉSORERIE

5.1 Paiement des comptes

5.1.1 Comptes payés

5.1.2 Comptes à payer

5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.3 Entretien du bâtiment - Nettoyeur
- 5.4 Budget - Partenaires pour de saines habitudes de vie de Coaticook – Québec en forme
- 5.5 Faire son cinéma – 2^e édition
- 5.6 Renouvellement des assurances – 386, rue St-Edmond
- 5.7 Congrès 2011 de la FQM
 - 5.7.1 Inscription des élus et de la direction générale
 - 5.7.2 Frais d'hébergement
 - 5.7.3 Alimentation
- 5.8 Programmes d'amélioration de l'habitat – Autorisations à déboursier
- 5.9 Poste de la SQ – Entretien de la climatisation
- 5.10 Patrimoine religieux - Formation sur les cimetières
- 5.11 Travaux dans les cours d'eau
 - 5.11.1 Règlement 5-016 (2011) – Compton
 - 5.11.2 Règlement 5-009 (2010) – Compton
 - 5.11.3 Règlement 5-017 (2011) – East Hereford
 - 5.11.4 Règlement 2-286 (2006) – Compton
- 5.12 Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC de Coaticook Inc. – Tournoi de golf 2011

6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT

- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.24
- 6.2 Entente de bassin versant pour la mise en œuvre des actions dans le cadre du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François – Engagement des partenaires
- 6.3 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.25
- 6.4 Travaux de cours d'eau – Rivière Coaticook traversant le lot 3 311 469 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook – Coaticook
 - 6.4.1 Rapport préliminaire
 - 6.4.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.4.3 Mandat aux professionnels
 - 6.4.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
- 6.5 Dérogation à la zone inondable – Piste cyclable
- 6.6 Avis d'opportunité relatif à des règlements d'emprunt
 - 6.6.1 Ville de Coaticook – Règlement d'emprunt n°29-162 décrétant une dépense de 1 586 000 \$ pour la remise en opération de la centrale Penman

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement n° 6-23.25 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.2 Règlement relatif à la Rivière Coaticook traversant le lot 3 311 469 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook dans la Ville de Coaticook sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement n° 6-23.24 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.2 Règlement relatif au Ruisseau Buck traversant les lots 5A-P et 5G-P du rang V du cadastre du Canton de Hereford, Circonscription foncière de Coaticook situé dans la municipalité d'East Hereford sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.3 Règlement relatif à la Rivière Coaticook traversant les lots 16B-P et 16C-P du rang II du cadastre du Canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook situé dans la municipalité de Dixville sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.4 Règlement relatif à la Rivière Coaticook traversant les lots 1 803 239, 1 803 240 et 1 803 768 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.5 Règlement relatif à la Rivière Coaticook traversant le lot 47-P du cadastre du Village de Dixville, Circonscription foncière de Coaticook situé dans la municipalité de Dixville sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.6 Projet de règlement n° 6-23.25 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Acti-Bus – Problématique du 26 juin
- 9.2 Partenaires pour de saines habitudes de vie de Coaticook
 - 9.2.1 Renouvellement de l'entente
 - 9.2.2 Plan d'action annuel
 - 9.2.3 Agente de soutien - Embauche
- 9.3 Travailleur de rue
- 9.4 Comité consultatif agricole – Remplacement d'un membre

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du comité administratif du 15 août 2011

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 15 août 2011
 - 11.1.1 MRC du Domaine-du-Roy – Assujettissement des routes forestières au décret de la construction
 - 11.1.2 MRC de Brome-Missisquoi – Avant-projet de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme*
 - 11.1.3 MRC d'Avignon – Prix négocié pour l'achat de l'asphalte
 - 11.1.4 Union des transports adaptés et collectifs du Québec – Programme d'aide en transport adapté et renouvellement de la Politique en transport collectif
 - 11.1.5 MRC de Papineau – Reddition de compte des différents ministères



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.1.6 COGESAF – Augmentation du financement statutaire des Organismes de bassins versants du Québec et la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau
- 11.1.7 MRC de Rimouski-Neigette – Projet de loi 121 – Heures de circulation des véhicules hors route

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directrice générale et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Rapport de gestion des matières résiduelles – 2^e trimestre

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h32 par le préfet, Monsieur Réjean Masson qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. La directrice générale, Sylvie Harvey et le directeur de l'aménagement, Hughes Ménard sont présents. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2011-08-250

4.1.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 15 JUIN 2011

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 15 juin 2011 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par la conseillère régionale Lucie Tremblay

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 15 juin 2011, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-251

4.1.2 APPROBATION DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2011

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 13 juillet 2011 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Ghislaine Leblond
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 13 juillet 2011, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 INTERNET HAUTE VITESSE

Les travaux sont débutés au mont Hereford. Les équipements devraient être installés la semaine du 15 septembre. Puisque l'étude structurale de la tour de Dixville a révélé qu'elle ne rencontre plus les normes, une nouvelle tour pourrait être érigée en copropriété avec Communications Plus. On compte maintenant 170 abonnés. Pour ce qui est de Waterville, une tour ne pourra être érigée dans le secteur de Capelton, puisque la réglementation de North Hatley interdit les tours dans ce secteur.

4.2.2 DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF – DOSSIER CPTAQ 361183

Le Tribunal administratif du Québec a rendu sa décision dans le dossier STE-Q-165433-1006 suite à la contestation de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorisant la Ville de Coaticook à utiliser à une autre fin que l'agriculture les lots 3 311 469 et 3 312 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour l'aménagement d'une piste cyclable sur une superficie d'environ 0,84 hectare. Le Tribunal rejette le recours de l'UPA et confirme la décision de la CPTAQ. La ville de Coaticook peut donc aller de l'avant avec sa piste cyclable.

CM2011-08-252

4.2.3 GESTION CONTRACTUELLE – SERVICES PROFESSIONNELS EN VÉRIFICATION COMPTABLE

ATTENDU que la vérification des états financiers est un contrat soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 966 à 966.5 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c.C-27.1) ;

ATTENDU que le vérificateur ne peut être nommé pour un mandat de plus de trois ans ;

ATTENDU que l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010 était la troisième année du mandat accordé à Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. en vertu de la résolution CM2008-09-270 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte l'offre de services déposée par Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. pour agir à titre d'auditeurs externes pour les états financiers de la MRC de Coaticook se terminant le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

ATTENDU qu'un contrat supérieur à 24 999,99 \$ incluant les taxes doit être soumis à un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux soumissionnaires ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par la conseillère régionale Gladys Bruun

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter l'offre de services déposée par Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. pour agir à titre d'auditeurs externes pour les états financiers de la MRC de Coaticook se terminant le 31 décembre 2011 au montant de 10 750 \$ et le 31 décembre 2012 au montant de 11 150 \$ avant toutes taxes pour un total de 21 900 \$ avant toutes taxes ;
- < de transmettre copie conforme de la présente résolution à Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2011-08-253

4.2.4 RELOCALISATION DE BASSINETTE ET LAYETTE

ATTENDU que l'organisme à but non lucratif Bassinette et Layette occupe depuis plusieurs années un local de 30' x 40' au dernier étage du centre administratif de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2011-05-186, le conseil de la MRC a accepté d'aider temporairement à la relocalisation de Bassinette & Layette au sein des locaux de la Ressourcerie des Frontières et ce, pour une période maximale de 24 mois à raison de 100 \$ par mois ;

ATTENDU que la Ressourcerie des Frontières doit aménager les locaux de Bassinette et Layette et des aménagements spécifiques pour l'entreposage et le nettoyage des vêtements ;

ATTENDU que les administrateurs de la Ressourcerie aimeraient savoir si la MRC peut verser le montant de 2 400 \$ en un seul versement dès que la Ressourcerie prendra possession de l'immeuble (possiblement à l'automne) ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Linda Ouellet
APPUYÉE par la conseillère régionale Gladys Bruun

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter de verser le montant de 2 400 \$ pour la relocalisation de Bassinette & Layette au sein des locaux de la Ressourcerie des Frontières ;
- < d'affecter et d'engager un montant net de 2 400 \$ dans la catégorie de fonctions *Aménagement, dons et subventions* ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense ;
- < de transmettre copie conforme de cette résolution à Bassinette & Layette et à la Ressourcerie des Frontières.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.2.5 DÉCISION DE LA CPTAQ – DOSSIER 372231

La corporation Espaces jeunesse Inc. (Camp Val-Estrie) s'est adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir une confirmation de droits acquis sur une superficie d'environ 77 hectares ou à défaut d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture sur ladite superficie afin d'exercer un usage récréatif du boisé. Dans sa décision, la CPTAQ autorise l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour un usage récréatif (aires de jeux et autres installations non permanentes), exclusivement pour les superficies requises à l'intérieur de la partie boisée de 62 hectares pour les sentiers ainsi que les aires de jeux mais rejette la prétention de droits acquis et refuse de faire droit à la demande pour la superficie d'environ 7 hectares.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 348 187,95 \$ payés au 30 juin 2011 et d'un montant additionnel de 435 226,79 \$ payés au 31 juillet 2011 pour un montant total de 783 414,74 \$ et ce, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 9 944,89 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, pour un montant de 9 944,89 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

CM2011-08-254



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La directrice générale dépose les rapports de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2011, pour les mois de juin et juillet, comme ici au long reproduit.

CM2011-08-255

5.3 ENTRETIEN DU BÂTIMENT - NETTOYEUR

ATTENDU que des fenêtres et une porte doivent être réparées au 386, rue Saint-Edmond, l'immeuble abritant le nettoyeur ;

ATTENDU qu'un problème d'infiltration d'eau par le seuil de la porte arrière doit également être résolu ;

ATTENDU que les employés des ateliers municipaux apporteront un certain support technique ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Gladys Bruun
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux

IL EST RÉSOLU

< d'accepter de procéder à l'entretien de l'immeuble abritant le Nettoyeur jusqu'à concurrence de 4 000 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < d'accepter la soumission d'Installation Steve Brault Inc. pour les fenêtres et la porte au montant de 1 688,80 \$ avant toutes taxes ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 1 688,80 \$ relatif à cette réparation à même le surplus de la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant additionnel maximal de 2 311,20 \$ relatif aux autres travaux à même le surplus de la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement desdits honoraires sur présentation des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2011-08-256

5.4 BUDGET – PARTENAIRES POUR DE SAINES HABITUDES DE VIE DE COATICOOK – QUÉBEC EN FORME

ATTENDU que le conseil prend en compte les prévisions budgétaires 2011-2012 des Partenaires pour de saines habitudes de vie de Coaticook (Québec en forme) et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les dépenses sont couvertes en totalité par la subvention de Québec en forme ;

ATTENDU que les dépenses comprennent celles reliées à l'embauche d'une agente de soutien ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les membres du Comité exécutif des Partenaires pour de saines habitudes de vie, sous la supervision de la direction générale de la MRC voit à la réalisation du plan d'action ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Lucie Tremblay

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter les prévisions budgétaires 2011-2012 des Partenaires pour de saines habitudes de vie de Coaticook telles que présentées ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des salaires et autres dépenses en respect du budget présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.5 FAIRE SON CINÉMA – 2^E ÉDITION

Faire son cinéma est un projet d'intégration socioprofessionnelle initié par la Course Estrie s'adressant aux jeunes décrocheurs âgés de 16 à 30 ans. L'objectif est de favoriser le retour aux études ou au marché de l'emploi et d'outiller les jeunes pour la vie professionnelle, personnelle et sociale. La 1^{ère} édition s'est tenue à Sherbrooke et fut couronnée de succès. Les organisateurs souhaitent tenir la 2^e édition dans la MRC de Coaticook. Une présentation sera faite au Lac-à-l'épaule puisqu'une contribution financière sera liée au projet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2011-08-257

5.6 RENOUELEMENT DES ASSURANCES – 386, RUE ST-EDMOND

ATTENDU que les assurances générales biens, perte de revenu et responsabilité civile, etc. pour l'immeuble abritant le nettoyeur, le 386 rue Saint-Edmond seront échues le 17 septembre 2011 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la soumission faite par la Promutuel Coaticook-Sherbrooke ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaby Côté
APPUYÉE par la conseillère régionale Lucie Tremblay

IL EST RÉSOLU

- < de renouveler les assurances générales telles que décrites à la présente pour la période du 17 septembre 2011 au 17 septembre 2012, pour un montant total de 1 730,92 \$, toutes taxes incluses ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 1 730,92 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.7 CONGRÈS 2011 DE LA FQM



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2011-08-258

5.7.1 INSCRIPTION DES ÉLUS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le congrès 2011 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

- < de procéder à l'inscription des maires au congrès et en leur absence, de leurs représentants locaux ainsi que de la directrice générale, pour une dépense totale de 9 751,91 \$;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 8 652,16 \$ relatif aux frais d'inscription des élus dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, législation*» ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 626,32 \$ relatif aux frais d'inscription de la directrice générale dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, gestion administrative*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et de la facturation des activités.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	7,51		
Fernand Veilleux	6	39,24		
Réal Ouimette	2	9,31		
Richard Belleville	1	4,64		
Gaby Côté	1	6,24		
Lucie Tremblay	2	9,65		
Jacques Madore	2	7,21		
Henri Pariseau	1	1,79		
Linda Ouellet	1	6,44		
Guy Lefebvre	2	7,97		
TOTAL	20/20	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-259

5.7.2 FRAIS D'HÉBERGEMENT

ATTENDU que le congrès 2011 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Fernand Veilleux

IL EST RÉSOLU

- < d'affecter et d'engager le crédit net de 8 500 \$ relatif aux frais d'hébergement des élus dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, législation*» ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 1 400 \$ relatif aux frais de séjour de la direction générale dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, gestion administrative*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	7,51		
Fernand Veilleux	6	39,24		
Réal Ouimette	2	9,31		
Richard Belleville	1	4,64		
Gaby Côté	1	6,24		
Lucie Tremblay	2	9,65		
Jacques Madore	2	7,21		
Henri Pariseau	1	1,79		
Linda Ouellet	1	6,44		
Guy Lefebvre	2	7,97		
TOTAL	20/20	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-260

5.7.3 ALIMENTATION

ATTENDU que le congrès 2011 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

IL EST RÉSOLU

- < d'affecter et d'engager le crédit de 500 \$ relatif aux services d'alimentation dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, autres dépenses d'administration*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	7,51		
Fernand Veilleux	6	39,24		
Réal Ouimette	2	9,31		
Richard Belleville	1	4,64		
Gaby Côté	1	6,24		
Lucie Tremblay	2	9,65		
Jacques Madore	2	7,21		
Henri Pariseau	1	1,79		
Linda Ouellet	1	6,44		
Guy Lefebvre	2	7,97		
TOTAL	20/20	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-261

**5.8 PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT -
AUTORISATIONS À DÉBOURSER**

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que les dossiers F-7027156 dans le cadre du programme de RénoVillage, programmation 2010-2011, F-7029886 dans le cadre du programme de RénoVillage, programmation 2011-2012 et P-0648126 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile, programmation 2010-2011 offerts par la Société d'habitation du Québec furent analysés et jugés admissibles ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Linda Ouellet
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention pré-autorisés du programme RénoVillage et Adaptation de domicile offerts par la Société d'habitation du Québec pour les dossiers précités lors de la fin des travaux de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-262

5.9 POSTES DE LA SQ – ENTRETIEN DE LA CLIMATISATION

ATTENDU que le coût de l'entretien de la réfrigération et la climatisation du système du poste de police par Felteau Réfrigération et Climatisation Inc. est de 601 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que les coûts sont inclus dans le bail avec la Société immobilière du Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter les frais de la visite de Felteau Réfrigération et Climatisation Inc., tels que présentés pour un montant de 601 \$;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 601 \$ dans la catégorie de fonctions «Sécurité publique» à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, telle que présentée.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-263

5.10 PATRIMOINE RELIGIEUX – FORMATION SUR LES CIMETIÈRES

ATTENDU que l'agente de développement culturelle a suivi une formation sur les cimetières (restauration et préservation) dans le cadre de l'entente de développement et plus particulièrement le volet de mise en valeur du patrimoine religieux ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < d'autoriser la dépense de formation sur les cimetières au coût de 170,46 \$ toutes taxes incluses ;
- < d'engager le crédit net d'un montant de 162,98 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Loisirs et culture, Services professionnels*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.11 TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU

5.11.1 RÈGLEMENT 5-016 (2011) COMPTON

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués à Compton, sur la propriété immatriculée 0203 92 4887 ;

ATTENDU que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-016 (2011) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le propriétaire des lieux s'est engagé à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Linda Ouellet
APPUYÉE par la conseillère régionale Gladys Bruun

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût net de 9 637,67 \$ pour le matricule 0203 92 4887 ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un même montant à cet effet dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie le recouvrement des frais de gestion afférent à ce dossier ;

CM2011-08-264



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< de requérir de la trésorerie, le paiement de la facture et le traitement approprié pour son recouvrement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-265

5.11.2 RÈGLEMENT 5-009 (2010) - COMPTON

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués à Compton, sur la propriété immatriculée 0204 52 4598 ;

ATTENDU que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-009 (2010) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le propriétaire des lieux s'est engagé à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

< d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût net de 9 141,81 \$ pour le matricule 0204 52 4598 ;

< d'affecter et d'engager le crédit net d'un même montant à cet effet dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;

< de requérir de la trésorerie le recouvrement des frais de gestion afférent à ce dossier ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< de requérir de la trésorerie, le paiement de la facture et le traitement approprié pour son recouvrement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-266

5.11.3 RÈGLEMENT 5-017 (2011) – EAST HEREFORD

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués à East Hereford sur les propriétés immatriculées 2694 12 9990 et 2693 10 5678 ;

ATTENDU que cette portion du ruisseau Buck est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-016 (2011) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

< d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à East Hereford, au coût net de 1 009,00 \$ pour les matricules 2694 12 9990 et 2693 10 5678 ;

< d'affecter et d'engager le crédit net d'un même montant à cet effet dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;

< de requérir de la trésorerie le recouvrement des frais de gestion afférent à ce dossier ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< de requérir de la trésorerie, le paiement de la facture et le traitement approprié pour son recouvrement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-267

5.11.4 RÈGLEMENT 2-286 (2006) - COMPTON

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués de nouveau à Compton, sur la propriété immatriculée 9911 19 0797 ;

ATTENDU que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 2-286 (2006) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le propriétaire des lieux s'est engagé à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU

< d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût net de 61 526,93 \$ pour le matricule 9911 19 0797 ;

< d'affecter et d'engager le crédit net d'un même montant à cet effet dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;

< de requérir de la trésorerie le recouvrement des frais de gestion de 5 % afférent à ce dossier ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< de requérir de la trésorerie, le paiement de la facture et le traitement approprié pour son recouvrement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-268

5.12 FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MRC DE COATICOOK INC. – TOURNOI DE GOLF 2011

ATTENDU que la Fondation du Centre de santé et des services sociaux de la MRC de Coaticook Inc. tiendra son tournoi de golf annuel le 23 septembre 2011 au club de golf de Coaticook ;

ATTENDU que les profits du tournoi permettent à l'ensemble du milieu hospitalier de dispenser des services de qualité ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

< de confier le mandat au préfet, Monsieur Réjean Masson de représenter la MRC lors de la journée de golf et à la directrice générale de représenter la MRC lors du souper ;

< d'affecter et d'engager le crédit net de 185 \$ relatif aux frais de participation dans la catégorie de fonctions «Aménagement, législation» ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< de requérir de la trésorerie, le paiement des frais de participation à ladite activité.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT

CM2011-08-269

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.24

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.24 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

«DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 6-23.24

En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 6-23.24 modifiant le schéma d'aménagement révisé, les règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook ne seront pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-270

6.2 ENTENTE DE BASSIN VERSANT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DANS LE CADRE DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS - ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

ATTENDU que le Plan directeur de l'eau (PDE) du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) a reçu l'approbation ministérielle en mars 2011 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le PDE comporte plusieurs objectifs et actions ;

ATTENDU que la mise en œuvre et la réalisation du PDE visent l'amélioration de la qualité de l'eau pour la santé de la population, la protection des écosystèmes aquatiques, la sécurité des usagers et la mise en valeur du récréotourisme durable ;

ATTENDU que de nombreux partenaires se sont engagés dans la mise en œuvre des actions ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un projet d'entente de bassin versant pour la mise en œuvre des actions dans le cadre du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le rôle de la MRC de Coaticook dans ce projet est de :

- réaliser une caractérisation des problématiques d'érosion à l'échelle des fermes sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- fournir un rapport aidant à l'établissement de priorités d'intervention dans la ZIPP ;
- coordonner les travaux de stabilisation en bordure des cours d'eau ;

ATTENDU que l'échéancier prévu pour la réalisation est le 31 mars 2015 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déjà réalisé ses actions ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Linda Ouellet
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente de bassin versant pour la mise en œuvre des actions dans le cadre du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2011-08-271

6.3 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.25

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.25 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 6-23.25

En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 6-23.25 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Ville de Coaticook devra modifier son règlement de zonage actuel afin d'intégrer la dérogation à la zone de grand courant pour l'aménagement d'un tronçon de la piste cyclable de la Ville de Coaticook.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.4 TRAVAUX DE COURS D'EAU - RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LE LOT 3 311 469 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK - COATICOOK

CM2011-08-272

6.4.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que le conseil prend en compte un rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer sur le lot 3 311 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook dans la Ville de Coaticook, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les travaux de réhabilitation et de solidification de la rive visent à protéger une terre agricole de l'érosion excessive de la berge ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Ghislaine Leblond
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux de solidification dans la rivière Coaticook à Coaticook, sur le lot 3 311 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook traversant la Ville de Coaticook (matricule 0298 44 5720), tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-273

6.4.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que la rivière Coaticook à Coaticook, traversant le lot 3 311 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook dans la Ville de Coaticook (matricule 0298 44 5720) est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux de réhabilitation, sur ledit cours d'eau à Coaticook ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales (2005, c.6)* et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par la conseillère régionale Gladys Bruun

IL EST RÉSOLU

- < d'exécuter des travaux de réhabilitation sur le cours d'eau «partie de la rivière Coaticook à Coaticook, traversant le lot 3 311 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook dans la Ville de Coaticook (matricule 0298 44 5720)» ;
- < de convoquer à la séance du 21 septembre 2011 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- < de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1)* et la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* ;
- < qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-274

6.4.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet de réhabiliter une partie de la rivière Coaticook à Coaticook, traversant le lot 3 311 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook dans la Ville de Coaticook (matricule 0298 44 5720) ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur le cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux de stabilisation du dit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay

APPUYÉE par la conseillère régionale Linda Ouellet

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau à Coaticook et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-275

**6.4.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet de réhabiliter une partie de la rivière Coaticook à Coaticook, traversant le lot 3 311 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook dans la Ville de Coaticook (matricule 0298 44 5720) ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur le cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville

APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pouvoir à tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour la réalisation de travaux de réhabilitation à Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-276

6.5 DÉROGATION À LA ZONE INONDABLE - PISTE CYCLABLE

ATTENDU que la Ville de Coaticook demande à la MRC de Coaticook de modifier le schéma d'aménagement révisé afin de permettre par dérogation à la zone inondable de grand courant (0-20 ans) le prolongement de la piste cyclable le long de la rivière Coaticook ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la résolution 11-08-30891 adoptée le 8 août 2011 par le conseil de Coaticook et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

ATTENDU que le conseil prend également en compte l'opinion du directeur de l'aménagement Monsieur Hughes Ménard à l'effet que la demande de dérogation de Coaticook est conforme aux objectifs du schéma et devrait être autorisée en modifiant le schéma à cet effet ;

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole a également autorisé une utilisation à d'autres fins que l'agriculture sur les lots 3 311 469, 3 312 416, 3 312 542, 3 312 490, 3 311 679, 3 311 472 et 3 311 481 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook et ce, aux termes de la décision 361183 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de faire droit à la demande de dérogation en zone inondable de grand courant (0-20 ans) afin de permettre le prolongement de la piste cyclable le long de la rivière Coaticook sur les lots 3 311 469, 3 312 416, 3 312 542, 3 312 490, 3 311 679, 3 311 472 et 3 311 481 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook et en conséquence de procéder à une modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.6 AVIS D'OPPORTUNITÉ RELATIF À DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

CM2011-08-277

6.6.1 VILLE DE COATICOOK – RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 29-162 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 586 000 \$ POUR LA MISE EN OPÉRATION DE LA CENTRALE PENMAN

ATTENDU que conformément à l'article 46 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics doit être transmis à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour avis sur le règlement, compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a adopté le 08 août 2011 le «*Règlement d'emprunt n° 29-162 (2011) décrétant une dépense de 1 586 000 \$ pour la remise en opération de la centrale Penman*» ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la recommandation du directeur de l'aménagement à l'effet que la demande ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement ni aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaby Côté
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU de considérer opportun le règlement d'emprunt n° 29-162 (2011) de la Ville de Coaticook, compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT N° 6-23-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Fernand Veilleux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook afin de permettre par dérogation le prolongement de la piste cyclable le long de la rivière Coaticook sur les lots 3 311 469, 3 312 416, 3 312 542, 3 312 490, 3 311 679, 3 311 472 et 3 311 481 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook en zone inondable de grand courant (0-20 ans) sera présenté au conseil de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2 RÈGLEMENT RELATIF À LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LE LOT 3 311 469 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK DANS LA VILLE DE COATICOOK SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Linda Ouellet qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une portion de la rivière Coaticook et plus particulièrement la portion sise sur le lot 3 311 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook dans la Ville de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC afin d'effectuer des travaux pour protéger la terre agricole de l'érosion excessive de la berge.

8.0 RÈGLEMENTS

CM2011-08-278

8.1 RÈGLEMENT N° 6-23.24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis public à cet effet fut affiché et publié dans le journal local ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2011 ;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 15 août 2011 et que personne ne s'est objecté ;

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 18 mai 2011 ;

ATTENDU que le présent règlement a pour objet de permettre par dérogation au schéma d'aménagement de déplacer un bâtiment principal sur une même unité d'évaluation pour l'éloigner de la rive, s'il répond à 5 critères préétablis, et ce, même s'il se situe à l'intérieur de la zone inondable de grand courant (0-20 ans) ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'adopter le règlement numéro 6-23.24 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.24 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-279

8.2 RÈGLEMENT RELATIF AU RUISSEAU BUCK TRAVERSANT LES LOTS 5A-P ET 5G-P DU RANG V DU CADASTRE DU CANTON DE HEREFORD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-017 (2011) «Règlement relatif au ruisseau Buck traversant les lots 5A-P et 5G-P du rang V du cadastre du Canton de Hereford, circonscription foncière de Coaticook situé dans la municipalité d'East Hereford sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 13 juillet 2011 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la réglementation d'une portion du ruisseau Buck traversant la municipalité d'East Hereford, afin d'y effectuer des travaux pour protéger les terres agricoles de l'érosion excessive de la berge, plus spécifiquement sur les lots 5A-P et 5G-P du rang V du cadastre du Canton de Hereford, circonscription foncière de Coaticook ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver et adopter le règlement 5-017 (2011) «*Règlement relatif au ruisseau Buck traversant les lots 5A-P et 5G-P du rang V du cadastre du Canton de Hereford, circonscription foncière de Coaticook situé dans la municipalité d'East Hereford sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-017 (2011), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2011-08-280

8.3 RÈGLEMENT RELATIF À LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LES LOTS 16B-P ET 16C-P DU RANG II DU CADASTRE DU CANTON DE BARFORD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-018 (2011) «*Règlement relatif à la rivière Coaticook traversant les lots 16B-P et 16C-P du rang II du cadastre du Canton de Barford, circonscription foncière de Coaticook situé dans la municipalité de Dixville sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 13 juillet 2011 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la réglementation d'une portion de la rivière Coaticook traversant la municipalité de Dixville afin d'y effectuer des travaux pour protéger les terres agricoles de l'érosion excessive de la berge, plus spécifiquement sur les lots 16B-P et 16C-P du rang II du cadastre du Canton de Barford, circonscription foncière de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaby Côté
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver et adopter le règlement 5-018 (2011) «*Règlement relatif à la rivière Coaticook traversant les lots 16B-P et 16C-P du rang II du cadastre du Canton de Barford, circonscription foncière de Coaticook situé dans la municipalité de Dixville sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-018 (2011), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-281

8.4 RÈGLEMENT RELATIF À LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LES LOTS 1 803 239, 1 803 240 ET 1 803 768 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-019 (2011) «*Règlement relatif à la rivière Coaticook traversant les lots 1 803 239, 1 803 240 et 1 803 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 13 juillet 2011 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la réglementation d'une portion de la rivière Coaticook traversant la municipalité de Compton, afin d'y effectuer des travaux pour protéger les terres agricoles de l'érosion excessive de la berge, plus spécifiquement sur les lots 1 803 239, 1 803 240 et 1 803 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau

APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

< d'approuver et adopter le règlement 5-019 (2011) «*Règlement relatif à la rivière Coaticook traversant les lots 1 803 239, 1 803 240 et 1 803 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-019 (2011), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-282

8.5 RÈGLEMENT RELATIF À LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LE LOT 47-P DU CADASTRE DU VILLAGE DE DIXVILLE, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-020 (2011) «*Règlement relatif à la rivière Coaticook traversant le lot 47-P du cadastre du village de Dixville, circonscription foncière de Coaticook situé dans la municipalité de Dixville sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 13 juillet 2011 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la réglementation d'une portion de la rivière Coaticook traversant la municipalité de Dixville, afin d'y effectuer des travaux pour protéger les terres agricoles de l'érosion excessive de la berge, plus spécifiquement sur le lot 47-P du cadastre du village de Dixville, circonscription foncière de Coaticook ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par la conseillère régionale Linda Ouellet

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver et adopter le règlement 5-020 (2011) «*Règlement relatif à la rivière Coaticook traversant le lot 47-P du cadastre du village de Dixville, circonscription foncière de Coaticook situé dans la municipalité de Dixville sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;

- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-020 (2011), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2011-08-283

8.6 PROJET DE RÈGLEMENT N° 6-23.25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 17 août 2011 ;

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 17 août 2011 ;

ATTENDU que le règlement a pour but de permettre par dérogation au schéma d'aménagement d'aménager un tronçon de piste cyclable à l'intérieur de la zone inondable de grand courant (0-20 ans) dans la Ville de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

- < de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Messieurs Bertrand Lamoureux, Réal Ouimette, Fernand Veilleux, Réjean Masson et Madame Linda Ouellet ;
- < de tenir une consultation publique le 19 septembre 2011, à 11h00, à la salle multifonctionnelle de la MRC de Coaticook ;
- < d'adopter le **projet** de règlement numéro 6-23.25 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES

9.1 ACTI-BUS – PROBLÉMATIQUE DU 26 JUIN

Le dimanche 26 juin 2011, Acti-Bus a assuré le transport des personnes qui ont participé au dévoilement des personnages historiques de la Voie des Pionniers à titre de transport collectif. Les contrôleurs routiers ont demandé à Madame Gagnon la directrice générale de produire les rondes de sécurité de chacun des véhicules utilisés, les permis de conduire de chacun des conducteurs, les certificats d'immatriculation des véhicules utilisés, les ententes municipales, les feuilles de route de chacun des véhicules, les cartes de temps des chauffeurs, la facture des transports, la police d'assurance et le contrat de sous-traitance avec Autocar Dostie de Lac Mégantic, etc. Des constats d'infractions seront émis à Acti-Bus et ceux-ci seront plus élevés puisqu'Acti-Bus serait en récidive. Contrôle routier Québec est une agence qui fait partie de la Société de l'assurance automobile du Québec. Bien que le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional soit doté d'une enveloppe annuelle de 11M\$, sur une période de cinq ans (2007-2011), il semblerait que les règles de fonctionnement et les définitions ne soient pas les mêmes pour le ministère et la SAAQ bien que les deux instances relèvent du ministre des Transports du Québec. Les avocats du ministère ont été saisis du dossier.

9.2 PARTENAIRES POUR DE SAINES HABITUDES DE VIE DE COATICOOK

9.2.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

ATTENDU que le conseil a accepté d'agir comme organisme mandataire dans le cadre du programme «Québec en forme» aux termes de la résolution CM2009-10-326 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le projet de renouvellement de l'entente de subvention avec Québec en forme dans le cadre du regroupement (Partenaires pour de saines habitudes de vie de Coaticook) et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que Québec en forme accorde à la MRC aux termes de la signature du renouvellement de l'entente un soutien financier de 160 000 \$;

CM2011-08-284



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Gladys Bruun
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver le projet de renouvellement de l'entente de partenariat avec Québec en forme pour le financement des activités du regroupement (Partenaires pour de saines habitudes de vie de Coaticook) tel que décrit à la présente ;
- < d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Coaticook à le signer pour et au nom de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2011-08-285

9.2.2 PLAN D'ACTION ANNUEL

ATTENDU que dans le cadre de l'entente de partenariat avec Québec en forme pour le financement des activités du regroupement (Partenaires pour de saines habitudes de vie de Coaticook) un plan d'action doit être déposé annuellement ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le plan d'action annuel 2011-2012 déposé par les Partenaires pour de saines habitudes de vie de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Linda Ouellet
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'entériner le plan d'action annuel 2011-2012 tel que déposé par les Partenaires pour de saines habitudes de vie de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-286

9.2.3 AGENTE DE SOUTIEN - EMBAUCHE

ATTENDU que le regroupement des partenaires pour de saines habitudes de vie (PSHV) est un regroupement formé par des acteurs locaux dont la mission est de travailler en concertation avec les acteurs du milieu pour mettre en place des actions durables visant l'acquisition des saines habitudes de vie de jeunes de 0 à 17 ans ;

ATTENDU que le regroupement est soutenu financièrement par Québec en forme ;

ATTENDU que le regroupement a besoin de retenir les services d'un agent de soutien pour une durée de 38 semaines ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée à raison d'un taux horaire de 16,96 \$;

ATTENDU que Madame Caroline Bergeron-Guay est la personne que le regroupement désire embaucher au poste d'agente de soutien suite à un processus de sélection ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à l'engagement de Madame Caroline Bergeron-Guay à la fonction d'agente de soutien, et ce à compter du 22 août 2011 pour une période de 38 semaines ;
- ▶ de considérer Madame Bergeron-Guay comme une employée saisonnière, non régulière à raison de 21 heures/semaine au taux horaire de 16,96 \$, aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel pour les années 2011-2015* ;
- ▶ d'autoriser la secrétaire-trésorière à signer son contrat de travail à titre de représentante de la MRC de Coaticook (organisme mandataire du Regroupement des Partenaires pour de saines habitudes de vie) dans les limites du budget alloué par Québec en forme.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

9.3 TRAVAILLEUR DE RUE

Suite à la rencontre de la directrice générale de la MRC avec le nouveau directeur général et le directeur intérimaire en santé mentale, le Centre de santé et des services sociaux de la MRC de Coaticook désire collaborer avec la communauté pour garantir la pérennité du travailleur de rue. Ainsi pour l'année 2011-2012 la contribution de 6 000 \$ sera renouvelée et un montant additionnel non-récurrent de 4 000 \$ sera ajouté. Copie de la lettre est donc déposée au conseil à titre d'information.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal de conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2011-08-287

9.4 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REMPLACEMENT D’UN MEMBRE

ATTENDU qu’en vertu du règlement 2-306, le conseil de la MRC de Coaticook pourvoit à la nomination des membres «élus provenant des conseils locaux» suite à la procédure d’invitation qui est initiée par lui ;

ATTENDU qu’une telle nomination est faite à la manière prescrite par la *Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* ;

ATTENDU que les deux élus locaux siégeant au comité ne peuvent provenir du même secteur géographique (défini aux termes de la Politique concernant la procédure à suivre à l’égard de la nomination par le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook de certains membres du comité consultatif agricole) ni du même secteur que le président du comité ;

ATTENDU que le préfet, maire de Martinville est le président dudit comité ;

ATTENDU que l’un des élu provenant des conseils locaux est monsieur Rock Simard du secteur géographique Barnston-Ouest et Stanstead-Est vient à échéance le 31 décembre 2011 ;

ATTENDU que l’autre élu provenant des conseils locaux était Monsieur Benoît Roy du secteur géographique Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette et East Hereford ;

ATTENDU que celui-ci souhaite être remplacé puisqu’il dispose de moins de disponibilité, ayant accepté des fonctions au sein de la Fédération des producteurs de porcs du Québec ;

ATTENDU Madame Sylvie Viau, conseillère à Saint-Herménégilde serait intéressée à siéger au Comité consultatif agricole en tant qu’élue provenant des conseils locaux ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lucie Tremblay
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU d’accepter la désignation de Madame Sylvie Viau de Saint-Herménégilde à titre d’élue provenant des conseils locaux au sein du Comité consultatif agricole, et ce pour un mandat se terminant le 31 décembre 2012.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCES-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 15 AOÛT 2011

La secrétaire dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif du 15 août 2011.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 15 AOÛT 2011

CM2011-08-288

11.1.1 MRC DU DOMAINE-DU-ROY – ASSUJETTISSEMENT DES ROUTES FORESTIÈRES AU DÉCRET DE LA CONSTRUCTION

ATTENDU que la MRC du Domaine-du-Roy sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin de demander au gouvernement du Québec de soustraire l'aménagement et l'entretien des routes forestières au décret de la construction ;

ATTENDU que l'assujettissement, par le gouvernement du Québec, des routes forestières au décret de la construction aura un impact majeur sur les coûts de la matière ligneuse ;

ATTENDU que l'assujettissement des routes forestières à la *Loi R20* mettra également en péril des dizaines de petites entreprises qui agissent actuellement à titre de sous-traitant pour les compagnies forestières ;

ATTENDU que plusieurs de ces petites entreprises représentent une part significative de l'activité économique dans plusieurs municipalités du Québec ;

ATTENDU que cette décision aura également un impact sur la villégiature en milieu forestier, puisque les zones d'exploitation contrôlée (ZEC), les pourvoiries et les associations de villégiateurs devront également recourir aux services d'entreprises spécialisées pour des travaux de réfection et d'entretien des routes forestières ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 15 août 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la démarche de la MRC du Domaine-du-Roy et de demander au gouvernement du Québec de soustraire l'aménagement et l'entretien des routes forestières au décret de la construction ;
- < de transmettre une copie conforme à la députation régionale, à la FQM et à l'UMQ pour appui ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-289

11.1.2 MRC DE BROME-MISSISQUOI – AVANT-PROJET DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

ATTENDU que la MRC de Brome-Missisquoi sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'énoncer clairement et de limiter la portée des orientations gouvernementales afin qu'il énonce clairement et limite la portée des orientations gouvernementales afin qu'elles soient de nature générale et permettent une plus grande autonomie municipale en matière d'aménagement et de développement du territoire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les deux unions municipales ont fait part de leurs recommandations relativement à l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme* ;

ATTENDU que la modernisation de cet avant-projet de loi doit :

- réaffirmer clairement que l'aménagement du territoire est un acte politique et qu'il relève de la mission fondamentale du gouvernement, de la MRC et de la municipalité locale ;
- accorder une plus grande autonomie et une plus grande discrétion à la MRC et à la municipalité locale ;
- renforcer la MRC dans ses compétences en matière d'aménagement et de développement du territoire ;
- alléger l'examen de conformité des schémas d'aménagement et de développement aux orientations gouvernementales ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 15 août 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Fernand Veilleux
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la démarche de la MRC de Brome-Missisquoi et de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'énoncer clairement et de limiter la portée des orientations gouvernementales afin qu'il énonce clairement et limite la portée des orientations gouvernementales afin qu'elles soient de nature générale et permettent une plus grande autonomie municipale en matière d'aménagement et de développement du territoire ;
- < de demander que plus de latitude soit donnée aux municipalités locales et régionales pour aménager le territoire agricole afin de leur permettre de contribuer plus efficacement au développement durable de l'agriculture et à la vitalité des communautés rurales ;
- < de transmettre une copie conforme à la députation régionale, à la FQM et à l'UMQ pour appui ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-290

11.1.3 MRC D'AVIGNON – PRIX NÉGOCIÉ POUR L'ACHAT DE L'ASPHALTE

ATTENDU que la MRC d'Avignon sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin de demander au gouvernement du Québec de permettre aux municipalités du Québec de profiter du même prix que celui que négocie le ministre des Transports (direction régionale) dans les régions du Québec où il n'y a qu'un seul fournisseur d'asphalte ;

ATTENDU que toutes les municipalités doivent demander par appel d'offres publiques des prix pour acheter de l'asphalte lorsque les travaux sont supérieurs à 100 000 \$ même si sur le territoire immédiat, il n'y a qu'une seule entreprise qui offre le produit ;

ATTENDU que pour sa part, le ministère des Transports du Québec négocie directement ses prix avec le fournisseur d'asphalte ;

ATTENDU que les municipalités paient toujours plus cher que le ministère des Transports du Québec pour l'achat d'asphalte ;

ATTENDU que la plupart des municipalités ne peuvent entretenir adéquatement les routes en raison du coût exorbitant de l'asphalte et que celles-ci se détériorent de plus en plus ;

ATTENDU que tout comme pour les routes sous responsabilité du ministère des Transports du Québec, ce sont les mêmes citoyens qui paient pour les chemins sous responsabilité municipale ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 15 août 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la démarche de la MRC d'Avignon et de demander au gouvernement du Québec de permettre aux municipalités du Québec de profiter du même prix que celui que négocie le ministre des Transports (direction régionale) dans les régions du Québec où il n'y a qu'un seul fournisseur d'asphalte ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < de transmettre une copie conforme à la députation régionale, à l'UMQ et à la FQM pour appui ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-291

11.1.4 UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC – PROGRAMME D'AIDE EN TRANSPORT ADAPTÉ ET RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE EN TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU que l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin de demander au ministère des Transports du Québec de prendre en considération les besoins de la population, ainsi que la capacité financière de payer des municipalités dans le cadre du renouvellement de la Politique en transport collectif incluant le Programme d'aide en transport adapté ;

ATTENDU l'importance de faire la distinction entre le transport de groupe pour des clientèles spécifiques et le transport collectif ;

ATTENDU que le transport collectif s'adresse à l'ensemble de la population sans distinction des individus et des besoins ;

ATTENDU que le transport collectif répond à un droit fondamental qu'est la mobilité de la personne sur l'ensemble du territoire québécois ;

ATTENDU qu'il est important de préserver les acquis ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal de conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la ruralité est diversifiée et que nous y retrouvons des caractéristiques variables ;

ATTENDU que les milieux ruraux sont caractérisés par deux éléments ayant une forte incidence sur la mobilité des personnes, à savoir : une faible densité de population au kilomètre carré et de grandes distances à parcourir ;

ATTENDU l'importance de maximiser l'utilisation des services déjà offerts pour des clientèles spécifiques financés ou pas par des fonds publics en utilisant les places non-utilisées par les organisations, ce que nous appelons de l'harmonisation ;

ATTENDU que dans plusieurs milieux ruraux ou territoires de MRC, l'harmonisation ne peut s'appliquer faute de tels services ou faute de volonté des organisations actuellement soutenues par des fonds publics ;

ATTENDU qu'il est obligatoire pour certains territoires d'organisations de transport collectif de personnes, de mettre en place du transport d'appoint en signant des ententes avec des transporteurs détenant un permis, ce qui signifie qu'il existe des circuits réguliers dédiés à l'ensemble de la population ;

ATTENDU que le transport est un service de juridiction municipale ;

ATTENDU les impacts financiers majeurs pour les municipalités qui pourraient découler de la révision du Programme en transport adapté et de la Politique en transport collectif ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 15 août 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Gladys Bruun
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la démarche de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec et de demander au ministère des Transports du Québec de prendre en considération les besoins de la population, ainsi que la capacité financière de payer des municipalités dans le cadre du renouvellement de la Politique en transport collectif incluant le Programme d'aide en transport adapté ;
- < d'appuyer l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec dans les démarches visant à préserver le financement et les modes d'ajustement ainsi que le niveau de service pour le transport adapté ;
- < de transmettre une copie conforme à la députation régionale et à la FQM pour appui ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-292

11.1.5 MRC DE PAPINEAU – REDDITION DE COMPTE DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

ATTENDU que la MRC de Papineau sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin de demander au gouvernement du Québec qu'une réflexion soit réalisée avec les partenaires concernés dans le but de définir et déterminer la reddition de comptes qui sera adaptée et répondra aux besoins de chacun des ministères ;

ATTENDU que plusieurs ministères (MCCCF, MTQ, MAMROT, MDDEP, etc.) ont maintenant leurs propres exigences quant à leur reddition de comptes respectives ;

ATTENDU que cela alourdi le travail de vérification comptable ;

ATTENDU que les municipalités locales ont des réalités similaires ;

ATTENDU qu'il est souhaitable d'harmoniser les exigences afin que la reddition de compte convienne à l'ensemble des exigences ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 15 août 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Ouimette



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la démarche de la MRC de Papineau et de demander au gouvernement du Québec qu'une réflexion soit réalisée avec les partenaires concernés dans le but de définir et déterminer la reddition de comptes qui sera adaptée au monde municipal et répondra aux besoins de l'ensemble des ministères ;
- < de transmettre une copie conforme à la députation régionale et à la FQM pour appui ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-293

11.1.6 COGESAF – AUGMENTATION DU FINANCEMENT STATUTAIRE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC ET LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU

ATTENDU que le COGESAF, l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook afin de demander au gouvernement du Québec :

- l'augmentation significative du financement statutaire des organismes de bassins versants afin de leur permettre de réaliser adéquatement l'ensemble des éléments qui composent leur mission ;
- la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux à l'intention des acteurs de l'eau pour la mise en œuvre des Plans directeurs de l'eau ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;

ATTENDU que les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;

ATTENDU que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013 ;

ATTENDU que l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

ATTENDU le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;

ATTENDU l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques ;

ATTENDU les ressources humaines qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit terminer l'élaboration dans certains cas, et dans les autres cas mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre ;

ATTENDU l'expertise développée ces dernières années par les organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 15 août 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Guy Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Jacques Madore

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la démarche du COGESAF, l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec et de demander au gouvernement du Québec :
- l'obtention d'un financement statutaire annuel adéquat par OBV, qui tient compte de la superficie du bassin, en lien avec leur mission, dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;
 - la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< de transmettre une copie conforme de la présente au COGESAF.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		
Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2011-08-294

11.1.7 MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE – PROJET DE LOI 121 – HEURES DE CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE

ATTENDU que la MRC de Rimouski-Neigette sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin de demander au gouvernement du Québec de revoir son projet de loi 121 et de leur signifier que les MRC ne souhaitent pas adopter de règlements sur les heures de circulation des véhicules hors route ni voir à leur application ;

ATTENDU que le projet de loi 121 intitulé *Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs* qui viendra modifier la *Loi sur les véhicules hors route*, prévoit à son article 4, l'insertion de l'article 12.2 afin que la circulation d'un véhicule hors route ne soit permise, dans les lieux énumérés aux paragraphes 1° à 4° de l'article 12.1, qu'entre 6 heures et 24 heures ;

ATTENDU que l'article 12.2 en question doit entrer en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2011 ;

ATTENDU que l'article 47.2 de la *Loi sur les véhicules hors route* prévoit à l'alinéa 1 que toute municipalité régionale de comté peut, par règlement, déterminer à l'égard de tout ou partie de son territoire les heures, qui peuvent varier selon les parties du territoire, pendant lesquelles la circulation des véhicules hors route est permise ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ce pouvoir des MRC est réitéré à l'alinéa 3 de l'article 12.2 du projet de loi 121 ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec tire des revenus par le biais de la Société d'Assurance Automobile du Québec, en percevant des droits d'immatriculation pour les véhicules hors route ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec fait figure d'autorité en la matière en percevant des droits et que par conséquent les responsabilités lui incombent ;

ATTENDU que l'adoption d'un tel règlement suppose son application, l'émission de constats et d'amendes s'y rattachant ;

ATTENDU qu'il y a un manque d'information quant à l'application d'un tel règlement ;

ATTENDU les problématiques pour des usagers de circuler sur plus d'une municipalité n'ayant pas les mêmes heures d'interdiction ;

ATTENDU que le projet de loi 121 a pour effet de transférer une partie du fardeau de la décision relativement aux heures de circulation des véhicules hors route aux MRC et que celles-ci n'ont reçu aucune information du ministère ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité administratif telle que plus amplement décrite au compte rendu de la réunion du 15 août 2011 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réal Ouimette
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la démarche de la MRC de Rimouski-Neigette et de demander au gouvernement du Québec de revoir son projet de loi 121 puisque les MRC ne souhaitent pas adopter de règlements sur les heures de circulation des véhicules hors route ni voir à leur application ;
- < de transmettre une copie conforme à la FQM pour appui ;
- < de transmettre une copie conforme de la présente à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,05		
Bertrand Lamoureux	19	48,75		
Fernand Veilleux	6	15,92		
Réal Ouimette	2	3,78		
Richard Belleville	1	1,88		
Gaby Côté	1	2,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lucie Tremblay	2	3,91		
Jacques Madore	2	2,92		
Henri Pariseau	1	0,72		
Linda Ouellet	1	2,62		
Guy Lefebvre	2	3,23		
Gladys Bruun	5	10,69		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Réjean Masson fait un bref retour sur ses principales activités, pour la période estivale, soient : l'analyse des projets dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – volet II et la représentation de la MRC à quelques tournois de golf.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des loisirs souligne le succès de la dernière édition du Camp 911. L'assemblée de Carrefour loisirs se tiendra le 6 septembre et le Happening d'inscription se déroulera les 18 et 19 août à la Frontalière. Le 4^e Happening de rue aura lieu le 22 septembre prochain.

Lucie Tremblay, responsable des questions familiales indique que le planificateur familial sera distribué sous peu. Au niveau de la démarche MADA, les statistiques et les définitions sont maintenant complétées. Au niveau de la culture, plus de 90 personnes ont participé le 26 juin dernier au dévoilement des nouveaux personnages historiques de la Voie des Pionniers. Pour les prochains personnages, les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, Coaticook, Stanstead-Est et Compton ont signalé leur intérêt. Le patrimoine religieux et les cimetières retiennent principalement l'attention de l'agente de développement culturel.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Linda Ouellet, responsable des dossiers de sécurité publique invite les élus à communiquer le rapport bimestriel des activités de la Sûreté du Québec à leur conseil respectif. Cette nouvelle façon de présenter l'information sera également présentée aux directeurs généraux lors de leur rencontre de septembre. La nouvelle grille de parrainage sera également transmise aux directeurs généraux.

Gladys Bruun, déléguée au CLD indique que lors de la dernière rencontre se tenait également l'assemblée générale annuelle de Saveurs des Cantons et de la Corporation touristique régionale de Coaticook. Les deux organismes sont en bonne santé financière. Au niveau de la SADC, l'activité portes ouvertes s'est bien déroulée et l'assemblée générale annuelle est la semaine prochaine.

Fernand Veilleux, responsable des dossiers de Cours d'eau indique qu'il n'y a pas eu de rencontre du COGESAF depuis le mois de juin. À titre de président d'Acti-Bus, il mentionne que le nouveau garage abrite maintenant les autobus. Le personnel n'a toutefois pas emménagé les locaux puisqu'Internet n'est pas disponible pour l'instant. Monsieur Ménard regardera la possibilité que T@CTIC puisse offrir le service dans ce secteur.

Bertrand Lamoureux, responsable des dossiers d'aménagement indique que la prochaine rencontre du comité d'aménagement se tiendra le 19 septembre. À titre de responsable du tournoi de golf, il remercie les participants. Près de 6 400 \$ seront disponibles pour l'organisation de la Fête régionale de la famille.

Ghislaine Leblond, déléguée au CIARC indique que la dernière édition de l'Exposition de la Vallée de la Coaticook fut un succès.

13.3 DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ÉQUIPE DE LA MRC

La directrice générale fait un bref retour sur ses principales activités pendant la période estivale, soient : plusieurs démarches pour la remise en état du bâtiment occupé par le nettoyeur, le plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, l'évaluation des projets déposés dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – Volet II, la rencontre avec les consultants, le point de presse et les focus group dans le cadre du Mont Hereford, la préparation du Lac-à-l'épaule, etc.

Les principales activités de l'équipe de la MRC, sont : appel d'offres pour l'entretien ménager, tenue du tournoi de golf de la Fête régionale de la famille, inspections de risques élevés et très élevés ainsi que de risques faibles et moyens de même que l'élaboration de 8 plans d'intervention en sécurité incendie, tenue de la 3^e édition du camp 911, visite de 3 123 bacs par les éco-conseillers, divers travaux de cours d'eau, caractérisation des terrains de la propriété Tillotson, échantillonnage de cours d'eau, révision de la définition de la famille et élaboration du portrait dans le cadre de la démarche MADA, préparation de la fête de la famille, renouvellement de l'entente avec Québec en forme, collaboration pour l'Happening de rue, modification du schéma d'aménagement, suivi et soutien aux divers projets financés par le Pacte rural, 10 nouveaux permis d'abattage d'arbres, mise à jour des matrices graphiques, soutien aux divers services d'animation estivale, rencontre du Comité et formation en patrimoine religieux, relevés terrain des stèles des cimetières, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**13.4.1 RAPPORT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES –
2^E TRIMESTRE**

La secrétaire dépose le rapport annuel de gestion des matières résiduelles pour le second trimestre de 2011.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h35.

LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 17 août 2011.

Responsable des archives